

Agrilend, un nouveau champ d'investissement

Trois associés ont lancé Agrilend, une plateforme inédite destinée à proposer une nouvelle option de ressources financières aux entreprises agricoles ou viticoles. Et une nouvelle piste pour les épargnants... à condition d'en comprendre le risque ! Les explications de Cyril Temin, associé fondateur.

Propos recueillis par Jean-Denis Errard

Vous êtes banquier d'affaires (Degroof-Petercam) et à titre personnel, avec deux amis, vous avez fondé Agrilend qui a démarré en janvier 2018. De quoi s'agit-il ?

C'est une plateforme de financement participatif dédié à la filière agricole et viticole. C'est le schéma bien connu du crowdlending, l'idée étant de permettre à des agriculteurs ou viticulteurs de les aider en complément d'un emprunt bancaire à financer une acquisition de foncier, une usine de méthanisation, leur transition bio, de nouveaux matériels... ou à renforcer leur BFR. L'agriculteur préfère concentrer ses capitaux sur ses équipements plutôt que sur du foncier.

Qui sont les actionnaires de cette plateforme ?

Mes deux associés, Lionel Lasry (actuaire chez Aviva), le CEO d'Agrilend, et François Fromaget (actuaire chez EY) et moi. À nos côtés, nous avons mis en place un comité d'experts, avec David Berrebi (CTO de Prisma Presse), le professeur Rodolphe Durand, Daniel Perron et Xavier Regnaud (très bons connaisseurs du monde agricole), Robert Delbos (qui a fondé AlterGaz) et Cynthia Parietti (experte en analyse crédit).

Auparavant, j'avais lancé avec Sigma Gestion un fonds d'investissement, Agricap, agréé en qualité d'entreprise solidaire, destiné à acquérir des terres agricoles en vue de les céder à terme à l'agriculteur qui les exploite.

Comment vous est venue cette idée ?

J'ai un bon ami céréalier qui possède un peu plus de 3 000 hectares. Un jour, il a voulu acheter de nouvelles terres et la banque a bloqué pour une raison de ratio prudentiel compte tenu de son soutien déjà important. J'ai trouvé curieux qu'un exploitant possédant un patrimoine d'environ 40 M€ puisse se trouver en panne de financement pour quelques millions.

D'où l'idée de notre plateforme. Nous sommes inscrits à l'Orias comme Intermédiaire en financement participatif (statut IFP). Je suis parti de trois constats : primo, ce secteur est très sous-capita-

lisé, on reste entre soi contrairement au secteur tertiaire très apprécié des fonds d'investissement et des *business angels* ! Et secundo, ce secteur est sur-bancarisé et largement mono-banque. Tertio, les besoins en financement sont énormes. Les contraintes climatiques et écologiques, l'amélioration des modes de production, le bio, le raisonné, la génération d'énergies, la biodiversité... tout cela exige des capitaux qui vont être de plus en plus lourds. Notre plateforme va apporter une nouvelle option de ressources financières.

C'est un projet qui a du potentiel !

Oui ! Le but est de mobiliser l'épargne populaire pour l'agriculture de demain, pour la qualité d'alimentation des générations à venir. C'est aussi de proposer aux épargnants une alternative utile pour placer leur argent plutôt que le laisser dormir sans quasiment aucun rendement sur des livrets. Cela avec un niveau de risque que je crois très raisonnable. C'est un peu l'idée d'un « livret vert ». La plupart des Français ont un proche dans ce milieu agricole, cette empathie donne un sens à ce placement.

Quel est votre sourcing ?

Essentiellement les banques, puisqu'elles interviennent à titre principal. Agrilend se trouve dans la pépinière du Crédit Agricole, Le Village depuis janvier 2018 et depuis juillet 2018 au sein de l'incubateur Rungis & Co pour être au plus proche de l'écosystème de production francilien et des réseaux de distribution. Nous rencontrons tous les jours, sur le terrain, les principaux acteurs financiers sur secteur : Groupama, Crédit Mutuel-CIC, Banques Populaires, les centres de gestion tels les Fdsea, les Safer et les coopératives.

Engager l'épargne sur ces créneaux agricole et viticole, c'est tout de même audacieux, non ? Par rapport au crowdlending dédié à des PME traditionnelles, on peut penser que le risque est plus élevé !

C'est un a priori sans fondement. On est là sur un secteur très solide où le taux de défaillance est le plus faible de toute l'économie. La posture de

“

Un secteur très solide où le taux de défaillance est le plus faible de toute l'économie

communication négative ne correspond pas à la réalité. En outre, nous ne finançons pas n'importe quoi ! Trois analystes sélectionnent les dossiers sur la base d'un scoring de la capacité de l'agriculteur à rembourser le prêt. On est dans un secteur où les amortisseurs de difficultés sont forts : le Crédit Agricole, qui soutient beaucoup les exploitants, la famille et les amis, les coopératives, les subventions. Le foncier est aussi une réserve de liquidité. Quoiqu'il en soit, la crédibilité d'une plateforme tient à la qualité de sélection des opportunités. Donc, nous sommes très vigilants. Le taux de rejet des dossiers que nous recevons est très élevé. Pour revenir à votre question, quel secteur comme l'agroalimentaire contribue autant à la balance commerciale de la France ! C'est un atout majeur pour le pays. Il faut voir cela au-delà de la caricature des paysans qui brûlent des pneus pour manifester contre les grandes surfaces. L'agriculteur du XXI^e siècle, c'est un chef d'entreprise qui maîtrise des outils technologiques de pointe pour exploiter des centaines d'hectares.

Comment fonctionne votre plateforme ?

Nos offres actuelles sont sur des durées de prêt de trois ou quatre ans (mais on pourrait le faire jusqu'à sept ans), en amortissable. En taux, on démarre à 3% et le crédit monte jusqu'à 6%. En montant, les besoins de financement peuvent aller

de 20 000 à 1 M€. Actuellement, en médian, les demandes sont de l'ordre de 40 à 50 000 €. Les épargnants, eux, peuvent mettre jusqu'à 2 000 €, le double pour un couple. Le succès considérable de Lendix, a montré aux gens que le crowdlending est une solution qui marche.

Vous avez séduit combien de prêteurs ?

Un peu plus de 1 000. Nous avons déjà financé huit projets, deux arrivent, notamment une exploitation d'oliviers, de vignes et de maraîchage bio.

Pour un agriculteur, quel est l'intérêt ? Il peut emprunter bien moins cher à la banque ?

Les banques du fait de leurs ratios prudentiels, peuvent refuser un crédit au-delà d'un certain montant. Nous intervenons en complément. En outre, nous n'exigeons pas de garanties, cette prise de risque a un coût. De même, nous réagissons très vite alors qu'une banque impose souvent un délai. Enfin, nos prêts sont remboursables à tout moment sans pénalité par anticipation alors que les banques fixent des pénalités, dans ce cas. ■



Lionel Laszy, Cyril Temin et François Formaget, les fondateurs d'AgriLend.